

## Dispositif du stage d'intégration de 2<sup>ème</sup> année

Ce document définit, d'une part les orientations et modalités générales du stage d'intégration et, d'autre part les consignes relatives à son évaluation certificative. Les procédures d'évaluation relatives à ce stage s'appuient sur les documents et instruments fournis dans les annexes à ce document.

### Objectifs spécifiques

Le stage de 2<sup>ème</sup> année se déroule sur 9 semaines durant le troisième et dernier semestre de la formation. Il est fondamentalement orienté par l'intégration et la progression du stagiaire concernant les deux dimensions travaillées en SARP : (1) *la planification et la gestion didactique des apprentissages* ; et (2) *la gestion de l'enseignement et la conduite de classe*.

Afin de mieux cibler le projet formatif, le **projet de formation** fixe **au moins trois** problématiques relatives aux deux dimensions mentionnées auparavant. Ces problématiques seront éprouvées à travers la mise en œuvre des planifications et de la conduite de la classe auprès d'un ou deux<sup>1</sup> groupe-classe choisi(s) par le stagiaire, ceci durant 9 semaines avec une supervision du FT.

### Organisation du stage

La durée du stage de 2<sup>ème</sup> année est de 9 semaines, sur le troisième semestre de la formation (**voir dates dans le plan d'études**). Avant le début du stage, une fois les affectations reçues, FT et stagiaire prennent contact et élaborent conjointement une première version du projet de formation. Le stagiaire et le FT participent au 1<sup>er</sup> SARP prévu avant le stage (**17 ou 22 février 2017 selon disciplines**). Après ce SARP et avant la 1<sup>ère</sup> visite du FT, de manière conjointe et en fonction des éléments travaillés en SARP, le stagiaire et le FT remplissent le « *Projet de formation du Stage de 2<sup>ème</sup> année* ». Ils l'annexent au dossier d'évaluation et veillent à ce que l'ensemble des rubriques soient remplies de manière détaillée. Ce projet de formation du stage de 2<sup>ème</sup> année est signé par les deux parties et une copie est envoyée, par le FT, au FU. Pour l'année académique 2016-2017, le délai pour la signature de ce contrat est fixé à la fin de la 1<sup>ère</sup> semaine du stage (**27 février au 3 mars 2017**). Le stagiaire participe obligatoirement au 2<sup>ème</sup> SARP, le FT est invité à y participer.

Le FT observera la pratique du stagiaire et consignera ses constats par écrit en fonction de **l'instrument d'observation**. Deux visites d'observation effectuées par le FT, suivies de deux séances de concertation (60 minutes max.), auront pour objectif d'étayer les enjeux

---

<sup>1</sup> En fonction de la discipline : pour les disciplines EP et APV il s'agit de suivre un groupe-classe ; pour la musique dont les leçons ne durent en général qu'une période, il s'agit de suivre deux groupes.

professionnels du *Projet de formation* définis conjointement entre le FT et le stagiaire. En cas de besoin, le FT peut solliciter une 3<sup>ème</sup> visite ainsi que la tenue d'une **séance de concertation élargie** avec le FU.

Une séance **tripartite certificative** de 90 minutes maximum se tiendra dès la fin du stage, lors des semaines 10 à 12 (**8 mai au 26 mai 2017**), durant laquelle le stagiaire, le FT et le FU rempliront et co-signeront les documents d'évaluation.